Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260423-D2026048-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt-trois avril, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le dix avril s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

FINANCES – RECONDUCTION DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »	**2026-048**

Madame Véronique NIGNOL, adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse, informe l'Assemblée des éléments suivants :

La commune souhaite reconduire le dispositif « Argent de poche ».

Pour mémoire, ce dispositif permet d'offrir aux jeunes de 15 à 17 ans une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail et de les responsabiliser, tout en favorisant l'engagement citoyen.

Les jeunes pourront intervenir pour du nettoyage, des petits travaux d'entretien et d'amélioration des équipements communaux, des travaux de rangement/classement (Mairie/médiathèque) ou encore des missions d'animation au centre de loisirs.

Les jeunes seront encadrés par les responsables de service ad hoc (technique, médiathèque, administratif, pôle enfance jeunesse).

L'opération se déroulera sur 8 semaines sur les dates suivantes :
- Du 06 juillet au 21 août 2026
- Du 19 octobre au 23 octobre 2026

En contrepartie de ces travaux, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées.

Les jeunes intéressés devront compléter un dossier de candidature prochainement disponible sur le site Internet de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **RECONDUIT** pour 2026 le dispositif « Argent de poche »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention : 3	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
David HALLAERT

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY * 56 (MORBIHAN) *